



BORDEAUX | *B*
BORDEAUX SUPERIEUR
planete-bordeaux.fr

Chers Amis,

Voici quelques informations relatives au 28^e Concours National des Crémants qui se déroulera du 23 au 25 mai prochain à Die dans la Drôme.

1. INSCRIPTION DES ECHANTILLONS

Nous vous remercions de porter une attention particulière à ce courrier et aux directives liées au dépôt des échantillons, les procédures d'inscription ayant évolué. Elles se feront désormais en ligne.

Vous trouverez, sur le site <https://cremants.com> :

- le règlement général du concours
- l'accès à l'inscription de vos échantillons

Attention, les fiches d'inscription de vos vins et le règlement ne seront plus expédiés, ni par courrier, ni par mail. L'ensemble des opérations se fera uniquement via le nouveau site de la Fédération.

Lors de l'inscription en ligne, il faudra obligatoirement télécharger pour chaque lot :

-le bulletin d'analyse du lot concerné incluant obligatoirement au minimum les paramètres suivants :

- sucres : glucose et fructose exprimés en g/l
- titres alcoométriques volumiques acquis et en puissance exprimés en % vol
- acidité totale exprimée en méq/l
- acidité volatile exprimée en méq/l

- anhydride sulfureux total (SO₂ total) exprimé en mg/l
- surpression due au CO₂ exprimée en bars

-la déclaration de tirage du lot concerné

-la modalité de paiement pour chaque lot, soit par chèque (*possible au moment du dépôt des échantillons*) ou par virement.

Une fois l'inscription du lot validée, vous recevrez automatiquement un mail en retour à titre de justificatif.



- 1) Inscription de **5 échantillons MAX** par sous-catégorie et par raison sociale
- 2) Chaque échantillon admis à concourir devra provenir d'un lot homogène disponible dans une quantité minimum de 1 500 bouteilles de 75 cl et détenu en vue de la consommation
- 3) Déposer **6** échantillons par vin présenté, uniquement en bouteilles de 75 cl (et non 3, comme indiqué sur le règlement)
- 4) **TOUS** les échantillons sont à déposer à Planète Bordeaux, «28^e Concours National des Crémants – 2019 – Région de Bordeaux», 1 route de Pasquina, 33750 BEYCHAC ET CAILLAU
- 5) Date limite de dépôt des échantillons à l'accueil du Syndicat des Bordeaux : **vendredi 19 avril 2019**
- 6) Conditions de paiement : régler la participation de vos échantillons par virement bancaire au Syndicat des Bordeaux ou par chèque à l'ordre du Syndicat des Bordeaux. **TOUS les paiements devront être faits au Syndicat des Bordeaux.**

Président
de la section Crémants de Bordeaux
Dominique FURLAN

